

CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 FÉVRIER 2021

Étaient présents : Mr BILLORE, Mr HANOCQ, Mme FROISSART, Mme GUILBAUD, Mr COCHET, Mme VADUREL, Mr DUPONCHELLE, Mr GREZ, Mr FERREIRA, Mme COGEZ, Mme CANELLE.

Début de séance à 18 heures, Monsieur BILLORE demande au Conseil le vote de la réunion à **Huis Clos**. Le conseil accorde à l'unanimité. La secrétaire de séance désignée par le conseil est Mme CANELLE.

Le Conseil valide le compte-rendu de la séance du 07 décembre 2020.

Ordre du jour :

- Avis sur enquête publique MRM
- Autorisation budgétaire avant vote du BP 2021 pour dépenses en investissement
- Devis pour mise en place de caméras extérieures dans Lihons
- Devis nouveau tracteur
- Questions diverses

Le Maire demande au conseil d'ajouter 2 points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Projet de vente de terrain ZN2 et ZN3 à un particulier.
- Aide financière aux commerçants victimes de la fermeture, suite à la crise sanitaire et à l'état d'urgence

Le Conseil autorise à l'unanimité l'ajout de ces points à l'ordre du jour.

Le Maire informe le conseil de la prolongation de la crise sanitaire et de l'état d'urgence jusque juin 2021.

1/ AVIS SUR ENQUÊTE PUBLIQUE MRM : 2021-001

Le Maire rappelle les dates de l'enquête publique qui a eu lieu du 05 janvier au 05 février 2021 pour le renouvellement de l'exploitation de la carrière de sable au lieu dit « Sole du Moulin à Houette » par la société MRM.

- Compte tenu du fait que les conseillers municipaux ont pris connaissance de l'objet de l'enquête publique et du contenu du dossier de renouvellement d'autorisation de la société MRM.
- Compte tenu de l'arrêté préfectoral du 30 juin 2006 autorisant la société MRM à exploiter sur le territoire de Lihons, une carrière de sable au lieu dit « Sole du Moulin à Houette ».
- Compte tenu des éléments présentés dans le dossier de l'enquête publique.
- Considérant qu'il ne s'agit pas d'un arrêté municipal, mais **Préfectoral**.
- Considérant en particulier que les débats ont selon nous, largement dépassé le sujet de l'enquête publique.
- Afin de préserver les membres du Conseil Municipal d'éventuelles pressions personnelles, de pouvoir délibérer en toute sérénité Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de procéder à un vote à bulletin secret.

Le Conseil après avoir voté à bulletin secret, décide :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

et autorise le Maire à signer les documents nécessaires à cette décision.

2/ AUTORISATION BUDGÉTAIRE AVANT VOTE DU BP 2021 POUR DÉPENSES EN INVESTISSEMENT : 2021-002

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de prévoir des dépenses en investissement avant le vote du budget primitif de l'exercice.

Il précise que l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités permet à l'exécutif de la collectivité « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars (en l'absence d'adoption du budget avant cette date), sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les

dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette) ».

Il indique que le montant total des dépenses d'investissement du budget de l'exercice précédent (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à **330 240€**. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour le présent exercice, serait donc de **82 560€ (25% du montant précité)**.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide d'autoriser le maire, à engager, liquider et mandater les dépenses urgentes pour un montant maximal de **82 560€**.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif de la commune, lors de son adoption.

3/ INSTALLATION DE VIDÉOSURVEILLANCE AIRE DE JEUX ET CIMETIÈRE : 2021-003

Le Maire, rappelle à l'assemblée qu'un dossier est en cours à la Préfecture, pour l'installation de vidéosurveillance dans la commune.

Il souhaite renforcer la sécurité en disposant des caméras solaires à l'aire de jeux (2) et au cimetière communal (1).

Il informe le Conseil qu'un devis a été fait auprès de la société **SYSTÉO** et que la location d'une durée de **5 ans** avec maintenance de ces 3 caméras sera d'un montant de **644.41€ TTC / mois**.

Le Conseil municipal délibère et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération et à inscrire les dépenses au BP 2021.

4/ DEVIS / ACHAT NOUVEAU TRACTEUR : 2021-004

Le Maire, expose à l'assemblée qu'il y a lieu de changer de tracteur, car les dépenses en maintenances sont devenues trop élevées.

Il informe le Conseil qu'un devis a été fait et que le prix du nouveau tracteur **ISEKI TXGS24** est de **12 891.50€ HT**.

La reprise de l'ancien tracteur **ISEKI TXG23** sera de **1000 €**

Le Conseil municipal délibère et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération et à inscrire les dépenses au BP 2021.

5/ PROJET DE VENTE DE TERRAIN ZN2 ET ZN3 À UN PARTICULIER: 2021-005

Projet de vente de terrains communaux à un particulier, sous réserve de coût et de mise en place des réseaux par la commune, et de faisabilité de construction après étude de sol.

- Compte tenu du fait que les parcelles ZN2 et ZN3 sont en zone constructible (en partie).
- Compte tenu que ces parcelles ne sont pas utilisées par la commune.
- Compte tenu de la demande d'un administré pour l'achat partiel de ces parcelles afin d'y construire une maison individuelle.
- Considérant que la commune avec l'accord de son conseil municipal a la possibilité de vendre des terrains.
- Considérant que l'extension des réseaux (eau, assainissement, électricité...) sera à prendre en charge par la commune, dans la rue de Maucourt pour ce projet.

Le Maire propose au Conseil :

- de réserver à ces administrés les 2 parcelles ZN2 et ZN3 pour l'année 2021
- d'étudier le dossier de présence des réseaux pour un projet de construction
- de faire participer à l'extension des réseaux les acheteurs
- d'appliquer le même prix que lors des ventes précédentes
 - zone constructible au prix HT de **22€/m²** et zone non constructible de **1€ HT/m²**

Le Conseil après avoir voté à bulletin secret, décide :

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

et autorise le Maire à étudier ce dossier et à signer les documents nécessaires à cette décision.

6/ AIDES FINANCIÈRES AUX COMMERÇANTS FERMÉS :

Le Maire informe le conseil, de la possibilité de continuer à subventionner les petits commerçants de la commune, victimes de la crise sanitaire, de l'état d'urgence et de la fermeture de leur établissement.

Il propose au conseil de verser selon la durée de fermeture, une subvention de 600€ par mois aux commerces touchés.

Le Conseil municipal délibère et vote :

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Et autorise le maire à signer tout document en relation avec la délibération.

7/ QUESTIONS DIVERSES :

- Salle des fêtes toujours fermée, huis clos maintenu pour les réunions, 1 permanence mairie le mardi de 14h à 17h
- Les élections départementales et régionales à la salle des fêtes : 1 seul bureau, 1 seul local mais 2 scrutins : dates prévues 13 et 20 juin
- Le report et/ou restriction des activités
 - Sauf contrats forains en cours de signature avec réserve de l'application du protocole sanitaire
- Assainissement collectif, problème pompes de relevage, aucune solution à ce jour
- Terrains à vendre ou à acheter attente convocation du notaire
- Chemin AFR aire de jeux, doit être voté par l'AFR
- **Travaux :**
 - Chapelle du Vivier : fenêtre en cours par Touzet (sur mesure)
 - Sopelec : ajout de prises pour alimentation caméras église, rue Neuve candélabres, attente fermeture à clef boîtier électrique à l'aire de jeux, ajout 6 prises guirlandes sur candélabres
 - Installation nouveau jeu 15, 16 et 17 février et réparation par l'agent technique de l'ancien
 - Macadam autour du tampon Eaux Usées sur RD337 rue pertuis, à réparer, par Sté Colas.
Le Département exige un matériau spécial prix des travaux 1 700€
 - Orange : poteau et arrivée télécom gênants, travaux prévus à partir du 15 février
 - Arbres communaux au lotissement, trop près des parcelles, voir avec la société Kaiser pour les retirer sans abimer les trottoirs
 - Kaiser élagage prévu à partir du 15 février
 - Radar « Annelet » boîte prochainement raccordée
 - Eglise :
 - Paratonnerre à changer ancien matériel
 - Protection à modifier après changement paratonnerre sur installation électrique
 - Horloge Sté Huchez préconise une protection moteur
 - Les travaux pour changement de vitraux ont été évalués en mai 2017 et doivent être actualisés : 115 000€ à l'époque et 3 ans de travaux pour 26 verrières.
Si travaux, l'église restera fermée pendant toute la durée du chantier

Fin de séance à 20h15